



**Responsable de la publication : Joël ROUX,
Conception et Rédaction : Jean-Luc BAZART**

Montpellier, le 11 septembre 2013

-oOo-

Voici le Bulletin d'Information et de Liaison (BIL) de notre association. Comme les précédents, nous espérons qu'il vous fera plaisir. Tous les adhérents sont ainsi informés des activités de l'ADCGG34.

Formation pratique des guides agréés par la FDC34 au SOULIE, les 21 et 22 juin 2013



Les formateurs de l'ADCGG34 présents étaient : *Jean-Luc BAZART, Didier RIPOLL, Marc BRIGAS, Francis RENOUARD et Guy LIPPENS*. L'équipe RIPOLL/LAMBERT Rémi a prélevé un brocard adulte portant des bois à cinq pointes (3+2). Deux brocards ont été vus par d'autres équipes sans pouvoir être tirés ; un troisième a été tiré et manqué. Plusieurs chevrettes et faons ont été vus. 12 guides ont été formés lors de ces trois sessions.

Formation pratique des guides agréés par la FDC34 au SOULIE, les 5 et 6 juillet 2013

Les formateurs de l'ADCGG34 présents étaient : *Jean-Luc BAZART, Joël ROUX, Didier RIPOLL, Paul BALDARE et Vincent HOFFERT*. 3 brocards seront vus sans pouvoir être tirés ; 3 chevrettes seront vues également. 12 guides ont été formés sur ces trois nouvelles sessions. Les prochaines auront lieu à Avène à partir du 20 septembre.

Réunion du Conseil d'administration du 29 juillet 2013



Une réunion du Conseil d'administration de l'ADCGG34 s'est tenue à 15H00 au siège de la FDC34. Elle faisait suite à l'AGO du 25 mai 2013 au cours de laquelle avait eu lieu des élections de nouveaux adhérents au Conseil d'administration (*PICCINALI – BALDARE*) et une démission (*BARY*). A l'ordre du jour : l'élection du bureau, le challenge de tir annuel et une possible révision des statuts.

Etaient présents : *ROUX Joël*, Président – *BAZART J-Luc*, 1° Vice-président – *RIPOLL Didier*, 2° Vice-président – *TAURINES Joël*, Secrétaire – *RENOUARD Francis*, Trésorier – *BRIGAS Marc*, Secrétaire adjoint – *ROLLAND Eric*, Trésorier adjoint – Les administrateurs : *ALLIES Max, FERNANDEZ Fabrice, JAUME Gérard, LIPPENS Guy*.

Etaient absents mais représentés : *BALDARE Paul, BOUGETTE Olivier, COULET Michel, PICCINALI Myriam*.

Elections du bureau : Ont été élus ou réélus aux différents postes du bureau : Président : *Joël ROUX* – 1° Vice-président, Chargé de la formation : *Jean-Luc BAZART* – 2° Vice-président, Chargé du BGG : *Didier RIPOLL* – Trésorier : *Francis RENOUARD* – Secrétaire, Chargé des tirs : *Joël TAURINES* - Trésorier Adjoint : *JAUME Gérard* – Secrétaire adjoint : *Guy LIPPENS*.

Challenge de tir annuel : Suite à des problèmes internes au TSGB avec la municipalité de Béziers, notre association n'étant nullement en cause dans ce conflit, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, **d'annuler la séance de tir du samedi 3 août et le challenge de tir du samedi 10 août**. Le Secrétaire est chargé d'aviser les adhérents.

Révision des statuts : Un groupe de travail est constitué pour adapter les statuts aux réalités de notre association. Il sera composé de : *Jean-Luc BAZART* (coordinateur de ce groupe), *Joël ROUX*, *Max ALLIES*, *Joël TAURINES*, *Guy LIPPENS*, et *Myriam PICCINALI*. Viendront s'y rajouter pour la partie trésorerie *Francis RENOARD* et *Gérard JAUME*. Les réunions débuteront en septembre sur convocation du Secrétaire. Statuts et règlement intérieur seront envoyés aux membres de ce groupe par le Secrétaire, afin que chacun puisse déjà réfléchir aux articles à modifier.

La séance est close à 17h00.

Nous attirons votre attention :

HYGIÈNE ET VENAISON

Voici une information qui a circulé en juin dernier. Cet article émane du département du Loiret.

Décembre 2012, manipulation d'un sanglier par un chasseur :

- ♣ Animal dépouillé et éviscéré.
- ♣ Absence du port de gants par le chasseur dont les mains présentaient des égratignures (traqueur).

Conséquences :

- ♣ Contamination par le bacille « streptococcus suis » dont l'animal était porteur.
- ♣ Douze jours d'hospitalisation au service des maladies infectieuses.
- ♣ Atteinte irréversible de l'oreille interne gauche, et moindre de l'oreille interne droite. Le tout entraînant des troubles de perte d'équilibre, et de la vision.
- ♣ Cinq mois après, le sujet atteint commence seulement à avoir un peu d'autonomie et se déplace à l'aide d'un déambulateur. Il ne conduit pas et ne sait pas quand il pourra chasser à nouveau.

ATTENTION AU NON PORT DES GANTS LORS DES MANIPULATIONS DE SANGLIER !

Réunion d'une commission de réforme des statuts de l'ADCGG34 – 05/09/2013 à BESSAN

Comme prévu lors du dernier conseil d'administration (voir ci-dessus), une réunion a eu lieu à Bessan pour préparer la modification des statuts et du règlement intérieur.

Etaient présents : *Joël ROUX*, président – *Jean-Luc BAZART*, premier vice-président et coordinateur de cette commission – *Francis RENOARD*, trésorier - *Guy LIPPENS*, secrétaire adjoint.

Etaient absents mais excusés : *Gérard JAUME*, trésorier adjoint – *Max ALLIES*, administrateur – *Myriam PICCINALI*, administratrice.

Les personnes absentes m'ayant fait parvenir leurs observations, nous avons pu mener à bien cette réforme des statuts et du R.I. en une seule réunion. Ces projets ont été transmis à chaque membre du Conseil d'administration, ce dernier devant se prononcer sur ces rectifications lors d'une prochaine réunion. Les modifications apportées sont mineures mais étaient nécessaires pour simplifier et « coller au mieux » à l'objet et aux buts de notre association. S'ils sont approuvés par le CA, ils seront soumis à l'approbation des membres lors d'une prochaine assemblée générale extraordinaire.

Formation guides : journée de reconnaissance des zones à AVENE (Frayssinet) – 10/09/2013

Avis pris auprès d'Olivier MELAC de la FDC34, il s'est avéré nécessaire de « monter » à AVENE pour effectuer une reconnaissance des zones de chasse, à la suite de coupes importantes de bois, pour ne pas

affecter la sécurité des formations. Se sont donc rendus à Frayssinet : *Joël ROUX – Jean-Luc BAZART – Didier RIPOLL – Francis RENOUEAU – Gérard JAUME – Guy LIPPENS* et *Vincent HOFFERT*.

Les coupes de bois réalisées, bien que très importantes, ne perturbent pas nos parcours de formation, bien au contraire même, certains s'en trouvent améliorés par des ouvertures et la sécurité reste satisfaisante.

STAND DE TIR SANGLIER COURANT

Des problèmes internes ont surgi au sein du TSGB de Mazeran, entre ses dirigeants et la municipalité. Par précaution, bien que n'étant pas mis en cause dans ces problèmes, nous avons retiré notre sanglier courant de ce site. Notre président, aidé de notre ami *Paul BALDARE* ont bien travaillé : ils ont déjà trouvé un autre stand pour nous installer. Une convention devrait être signée prochainement entre le responsable du stand de tir de PEZENAS et l'ADCGG34. Nous y travaillons et pourrons rapidement vous tenir informé de l'avancement de ce projet. Des travaux seront à réaliser et les volontaires seront les bienvenus.

Sanglier en cocotte au vin rouge (Les bonnes recettes de Silviacus)

Ingrédients :

Un morceau de sanglier (épaule désossée, côtes, selle, bas de cuissot...)

Un gros oignon,

Quatre gousses d'ail,

Deux carottes fendues en quatre,

Epices : thym, romarin, laurier, poivre en grains, baies de genièvre, sel,

Bouillon : un ou deux bouillons Kub si pas de bouillon fait,

Un litre de vin (13°),

Graisse ou huile.



Recette :

Dans la cocotte, faire revenir les ingrédients avant d'ajouter le rôti en tourne et retourne. Quand tout est bien revenu, ajouter un demi-litre du vin choisi, puis mettre au four à 180° en recouvrant la cocotte avec son couvercle.

Après une heure, retourner le rôti, remettre un verre de vin et un verre de bouillon, puis laisser cuire encore une heure ou deux en surveillant que la sauce générée ne soit pas trop liquide ni trop évaporée.

Servir avec des tagliatelles ou mieux des nouilles alsaciennes.

Nota : pour faire un bouillon, cuire les os et les restes de parure de viande dans de l'eau avec l'ajout d'un demi-bouillon Kub, puis filtrer. Ou alors 2 bouillons Kub dans de l'eau à laisser bouillir.

Brèves de dernières minutes...

La loi sur les armes n° 2012-304 du 6 mars 2012 : est entrée en vigueur le **6 septembre 2013** par la parution du décret n° 2013-700 du 30 juillet 2013. La nouvelle nomenclature des armes adopte un système de classement en quatre catégories, contre huit auparavant :

- A : armes interdites,
- B : armes soumises à autorisation,
- C : armes soumises à déclaration,
- D : armes soumises à enregistrement (D-1°) ou libres (D-2°).

Les armes de chasse classées à ce jour dans les anciennes catégories 5 I, 5 II et 7 I, appartiennent désormais aux catégories C et D.

La nouvelle nomenclature n'entraîne aucun changement majeur dans les démarches administratives, mais elle oblige le chasseur à bien vérifier qu'il est en règle, sous peine d'encourir une amende de 4° classe (750€).

- En s'appuyant sur les définitions de la Directive européenne, la réglementation française distingue deux familles d'armes :
 - les armes à canons rayés (rayures conventionnelles ou polygonales),
- les armes à canon lisse.

Les armes à canons rayés relèvent toutes, sans exception, de la catégorie C et sont soumises à déclaration. Le changement est que les fusils ayant un canon « boyauté » libre auparavant, passent en C et sont donc soumis à déclaration. **Les armes à canons lisses relèvent de la catégorie D.**

La traçabilité devient une obligation. Outre le fait que le chasseur doit, sous peine d'amende de 4^e classe), ne pas oublier de déclarer un vol ou une perte, un changement de domicile, une mise en possession suite à une succession, il doit en plus : déclarer les armes à canon « boyauté » dans un délai de 5 ans, limiter le nombre de systèmes d'alimentation détenus par arme à 10 dans un délai de 2 ans, limiter la capacité des systèmes d'alimentation détenus, par arme, à 20 ou 30 coups dans un délai de 3 ans.

Auparavant, c'était notamment le calibre qui induisait le classement d'une arme dans une catégorie ou une autre. Désormais, **ce classement n'est plus lié au calibre** mais à la dangerosité qui s'apprécie suivant différents critères. Ce qui ouvre la porte à l'accession de nouvelles armes chambrant de nouvelles munitions : 30.06 Springfield – 308 – 8x57JS...

Bien cordialement en Saint Hubert.

Jean-Luc BAZART,
Vice-président de l'ADCGG34.
Contact : bazart.jeanluc@gmail.com
Tel : 06.23.55.09.38



Adoptez l'éco-attitude
N'imprimez ce document que si c'est nécessaire